



Ministère du Travail, des Relations  
Sociales, de la Famille, de la Solidarité  
et de la Ville  
Ministère de la Santé et des Sports

## BILAN 2009

### GESTIONNAIRES

**Maître d'ouvrage**  
MAIRIE DE LEYNHAC  
**Exploitant**  
MAIRIE DE LEYNHAC

### RESSOURCES

Vous êtes alimentés par 3 captages

LES BARTHES 1 (SCE2 HS AU24/09/07)  
Arrêté préfectoral du : 29/11/2007  
LES BARTHES 3  
Arrêté préfectoral du : 29/11/2007  
LESTANCOU N°3 (2 DRAINS)  
Arrêté préfectoral du : 29/11/2007

### TRAITEMENTS

Vous êtes alimentés par 2 traitements

TTP CHLORE LEYNHAC (EX  
NEUTRALITE)  
Traitement simple  
- CARBONATE DE CALCIUM  
TTP CHLORE LEYNHAC (EX  
NEUTRALITE)  
Traitement simple  
- CHLORE

Après plusieurs jours  
d'absence, laissez  
couler quelques  
instants avant de  
prélever de l'eau  
destinée à la boisson.



Consommez  
exclusivement l'eau du  
réseau d'eau froide.  
Si vous la conservez,  
placez-la au frais dans  
un récipient fermé (pas  
plus de 24 heures).

# QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

## Distribution LEYNHAC BOURG

### RESULTATS

#### BACTERIOLOGIE

*Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.*

Pourcentage de conformité mesuré : 100 %

Limites de qualité : 0 germes/100ml

Eau de bonne qualité bactériologique.

#### NITRATES

*Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels*

Valeurs mesurées : mini. : 18,4 mg/L - maxi. : 20,0 mg/L - moyenne : 19,2 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau conforme à la norme pour ce paramètre.

#### DURETE

*Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau*

Valeurs mesurées : mini. : 3,3 °F - maxi. : 3,6 °F - moyenne : 3,5 °F

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau très peu calcaire. Cette eau peut favoriser la corrosion des conduites métalliques (plomb en particulier).

#### ARSENIC

*Elément d'origine naturelle*

Valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

Teneurs en arsenic inférieures à la limite réglementaire.

#### PESTICIDES TOTAUX

*Substances chimiques utilisées pour desherber ou pour lutter contre les maladies des cultures*

Valeurs mesurées : mini. : 0,016 µg/l - maxi. : 0,019 µg/l - moyenne : 0,018 µg/l  
Détection de pesticides dont les teneurs restent inférieures à la limite de qualité.

#### CHLORE RESIDUEL

*Réactif utilisé pour la désinfection de l'eau*

Valeurs mesurées : mini. : 0,00 mg/LCl<sub>2</sub> - maxi. : 0,00 mg/LCl<sub>2</sub> - moyenne : 0,00 mg/LCl<sub>2</sub>

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Absence de chlore résiduel constatée sur un ou plusieurs échantillons prélevés.

### CONCLUSION

Au cours de l'année, l'eau distribuée sur votre réseau présentait globalement une qualité bactériologique satisfaisante.

Un ajustement du traitement de désinfection est nécessaire pour maintenir une bonne qualité bactériologique et organoleptique de l'eau.

Ressource pouvant présenter de façon ponctuelle des traces de pesticides.

La saveur ou la couleur  
de l'eau distribuée change ?

**SIGNEZ-LE A VOTRE  
DISTRIBUTEUR D'EAU**  
(voir facture d'eau)

Ces informations sont fournies par la DDASS du Cantal, en application du Code de la Santé Publique. Ce bilan peut être consulté sur le site <http://auvergne.sante.gouv.fr> et le détail des résultats analytiques sur le site <http://www.sante-sports.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l-eau-potable.html>

DDASS du CANTAL  
Service Santé-Environnement  
1 Rue du Rieu 15005 AURILLAC  
Tél : 04 71 22 62 20